

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2026-352

PORTANT DÉLÉGATION À MADAME ALEXANDRA CACERES

**Direction des Assemblées, de la Citoyenneté, du Guichet Unique
des Affaires Juridiques, de la Commande Publique**

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle,

VU le code civil, notamment les articles 40 et 101-1,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R 2122-8, R 2122-10
et L 2122-30,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire en date du 28 mars 2026,

VU l'arrêté de nomination de l'agent titulaire, Madame Alexandra CACERES daté du 01 décembre 2010,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner délégation de signature à un ou plusieurs agents territoriaux
titularisés dans un emploi permanent,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction d'officier d'État-civil et de signature est donnée sous ma surveillance
et ma responsabilité à Madame Alexandra CACERES, adjoint administratif principal deuxième classe,
9^{ème} échelon, titulaire depuis le 01 décembre 2010, pour assurer :

- La délivrance de copies ou extraits d'actes de l'état civil,
- L'apposition des mentions en marge de tous actes sur les registres de l'état civil,
- L'instruction des dossiers de titres sécurisés
- L'enregistrement des recensements militaires
- La création et la mise à jour des livrets de famille
- La procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les
actes de l'état civil,
- La légalisation des signatures,
- La certification conforme et matérielle des pièces et documents présentés à cet effet.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté de délégation sera transmis au sous-préfet, délégué de Monsieur le Préfet
dans l'arrondissement de Dreux, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Procureur de la
République, sera notifié à l'intéressée, et publié sur le site internet de la ville de Dreux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à DREUX, le 28 mars 2026

Document certifié exécutoire

Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux
le 28 mars 2026

publication et notification le 28 mars 2026

Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

